



Rapporteur : Mme LARUE

26 - Famille, Enfance, Prévention

## Subvention d'investissement pour les travaux de réfection et d'isolation de la toiture et remplacement de chaudières au Centre de l'Enfance Henri Fréville

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs:** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 13 décembre 2013 relative à l'investissement dans les établissements de la protection de l'enfance ;

## Expose :

Le Centre de l'Enfance (CDE) Henri Fréville est un établissement public relevant de la fonction publique hospitalière, financé par le Département.

Les missions exercées par le CDE Henri Fréville lui sont déléguées par le Département dans le cadre de sa compétence d'Aide sociale à l'enfance (ASE). Il assure la mission d'accueil d'urgence des mineurs confiés au Département. Il s'agit du seul établissement d'accueil d'urgence du Département. Il garantit une ouverture permanente de ses services d'accueil (365 jours par an, 24 h/24). Pour assurer la continuité du fonctionnement du service de l'ASE pendant sa fermeture (nuits, week-ends, jours fériés et ponts), le Département a conventionné avec le CDE Henri Fréville pour qu'il mette en place une permanence départementale.

A ce titre, le CDE couvre tout le territoire départemental à partir de trois sites : Chantepie, Rennes et Saint-Malo. D'une capacité d'accueil de 318 places, il emploie 212 équivalents temps plein et propose différentes modalités d'accueil et d'accompagnement.

### Contexte

#### Travaux de réfection et isolation de la toiture du service "La Hulotais"

Le CDE dispose d'une structure d'hébergement « La Hulotais » implantée sur Saint-Malo. Cette ancienne longère réhabilitée en lieu d'hébergement dispose de 8 places d'accueil d'urgence destinées à des enfants de 5 à 18 ans nécessitant une mise en protection d'urgence.

Ce bâtiment nécessite à ce jour plusieurs opérations de travaux destinées d'une part à améliorer les espaces de vie collectifs favorisant ainsi le vivre ensemble, d'autre part à améliorer l'isolation thermique des espaces sommeils des jeunes. Les travaux estimatifs de la rénovation du service La Hulotais sont estimés à 261 800 €, lors de la réalisation du cahier des charges en 2019. Un auto-financement global est prévu pour ce projet. Les travaux ont démarré fin d'année 2021 et se poursuivent tout au long du 1er semestre 2022.

A ces travaux s'est ajouté le lot « réfection de la toiture et de la charpente ». La nécessité d'une réfection complète de la toiture et de la charpente de la longère est incontournable et ne pourra pas attendre un hiver supplémentaire. De nombreuses fuites dans la toiture ne sont plus repérables et les travaux effectués à l'intérieur de la maison seraient endommagés. Une bâche a été installée sur l'ensemble de la toiture en attendant la mise en œuvre des travaux.

Ce lot avait été déclaré infructueux lors de la première publicité en avril 2021. Une seule entreprise a répondu lors de la seconde publicité en octobre 2021, avec une augmentation de 192 % par rapport à l'estimation première. Le montant des devis transmis par le CDE est de 179 340,51 € TTC, sachant que le premier estimatif était de 93 280 € TTC.

#### Remplacement des deux chaudières du site de Chantepie

Les services d'hébergement du site de Chantepie sont alimentés en eau chaude via une chaudière centrale installée sur le bâtiment de la Pouponnière. Un système de relais est prévu avec la présence d'une seconde chaudière en capacité d'être activée en cas de panne de la première. La chaudière principale, vétuste, nécessite d'être remplacée sur 2022.

La seconde chaudière qui prend le relais en cas de besoins doit également être remplacée car celle-ci est tombée en panne à la mi-mai 2022. Le changement de ces 2 équipements permettra de sécuriser l'installation du site. Le devis de remplacement est de 81 568,30 € TTC.

Les travaux de réfection et isolation de la toiture du service « La Hulotais » et le remplacement de la chaudière étaient initialement prévus en autofinancement dans le budget d'investissement de l'

établissement. Cependant, les surcoûts relatifs aux travaux et la nécessité de changer les deux chaudières ont un impact très important dans le budget de l'année 2022.

Sans l'octroi d'une subvention d'investissement, le CDE se verrait dans l'obligation de grever la réserve affectée à l'investissement qui est destinée au financement d'un programme de rénovation de leurs bâtiments sur le site de Chantepie.

### **Éléments financiers**

Par courrier en date du 20 mai 2022, le CDE sollicite une subvention d'investissement à hauteur de 30 % du coût total des travaux pour les deux projets, estimé à 260 908,81 € :

- Charpente + toiture : 179 340,51 € ;
- 2 chaudières : 81 568,30 € ;
- Coût total du projet : 260 908,81 €.

Le montage financier se décompose comme suit :

- Section investissement (établissement) 182 636,17 € ;
- Subvention d'investissement (30 % du projet) : 78 272,64 € ;

Ces deux projets génèrent un surcoût de fonctionnement annuel de 21 743 €, à compter de 2023 sur 10 ans et 13 587 € sur les 15 années suivantes, en lien avec les dotations aux amortissements.

Le Centre de l'Enfance sollicite ainsi une subvention d'investissement du Département pour financer 30 % du coût total de l'opération soit un montant de 78 272,64 €.

## **Décide :**

- d'attribuer une subvention de 78 272,64 € au Centre de l'Enfance Henri Fréville détaillée dans l'annexe jointe ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le Centre de l'Enfance Henri Fréville, relative à la subvention d'investissement attribuée dans le cadre de travaux de rénovation, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

## Vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : Mme COURTEILLE, Mme GUIBLIN, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme MOTEL, Mme ROUX, Mme SALIOT

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID : CP20220589